

# Guide pour une SORTIE A VELO dans le cadre scolaire

## **Guide inspiré de 2 documents :**

- **Les sorties à bicyclette sur route - Charte départementale des Yvelines de 2002**
- **Sorties vélo – CPD EPS 36 – mai 2005.**

## **Réglementation :**

- ✓ Circulaire n° 99-136, BO n° 7 du 23 sept. 1999, sur l'organisation des sorties scolaires dans les écoles ;
- ✓ Code de la route – décret n°72-541 du 30/06/1972

## **Principes :**

- ✓ **Le cyclisme sur route - uniquement à partir du CE2 :** activité nécessitant un encadrement renforcé.
- ✓ C'est l'enseignant qui est responsable de la classe et de l'organisation de la sortie.

## **Autorité à informer :**

**La Mairie, la Gendarmerie locale voire la Préfecture** (bureau de la circulation), en fonction du parcours envisagé (itinéraire / distance ...). Information sur la date et l'itinéraire de la sortie.

## **L'équipe d'encadrement :**

- ✓ **Jusqu'à 12 élèves : l'enseignant + 1 intervenant**, qualifié ou bénévole ou un autre enseignant
- ✓ **Au-delà de 12 élèves : 1 intervenant en +**, qualifié ou bénévole ou un autre enseignant, **pour 6 élèves**  
« La responsabilité de l'organisation générale de la sortie incombe à l'enseignant [...]. En cas de situation mettant en cause sérieusement [...] la sécurité des élèves, le maître suspend ou interrompt immédiatement l'intervention. »

L'enseignant pourra faire appel et/ou :

- à des intervenants qualifiés possédant le Brevet d'Etat d'éducateur sportif option cyclisme,
- à des intervenants bénévoles dont on se sera assuré de la compétence au cours d'une réunion préparatoire (ex : parent expérimenté, cyclistes)

## **Les assurances (circulaire n°88-208 du 29 août 1988) :**

- ✓ Pour les élèves : la souscription d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accidents corporels est exigée lorsque la sortie revêt un caractère facultatif (la participation est facultative lorsque les sorties incluent la totalité de la pause déjeuner ou dépassent les horaires habituels de la classe).
- ✓ Pour les accompagnateurs bénévoles : la souscription d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accidents corporels est recommandée.

## **1) La SÉCURITÉ - Avant la sortie :**

- ✓ Faire une reconnaissance du parcours (pour pouvoir anticiper les difficultés). Emprunter au maximum les pistes et bandes cyclables.
- ✓ La classe sera répartie en groupes, encadrés par 2 adultes à vélo.
- ✓ Les départs devront être échelonnés. La distance entre 2 groupes doit être suffisante (150 m environ) pour faciliter les dépassements des autres véhicules.
- ✓ Le port d'un casque protecteur conforme aux normes en vigueur est obligatoire.
- ✓ Les adultes encadrants pourront porter une chasuble fluorescente (type sécurité routière).
- ✓ Tous les vélos devront être vérifiés avant la sortie (freins, gonflage des pneus, hauteur de la selle et du guidon).
- ✓ Possible de prévoir, selon les circonstances, un véhicule « d'escorte » qui :
  - alertera l'attention des automobilistes et signalera la présence du groupe de cyclistes
  - transportera le matériel de rechange (roues, chambre à air ...), les vêtements supplémentaires ...
- ✓ **Avant le départ :** ne pas attacher de vêtements autour de la taille ! (risque de passer entre les rayons) ; vérifier que les lacets sont bien faits ; immobiliser les bas de pantalon dans la chaussette ou grâce à une pince à vélo.

## 2) La SÉCURITÉ - Durant la sortie :

- Emporter la liste des élèves avec les numéros de téléphone des personnes à prévenir en cas d'accident ;
- Emporter un téléphone portable ;
- Compter régulièrement ses élèves ;
- Respecter des intervalles de 2 m. sur le plat et de 5 m. en descente ;
- En toutes circonstances, les participants respecteront l'article R 189 du code de la route qui stipule que les cyclistes ne doivent pas rouler à plus de 2 de front sur la chaussée ;
- **1 adulte est devant** pour réguler l'allure, pour faire traverser à un carrefour ;
- **1 adulte est derrière** pour voir l'ensemble du sous groupe ;
- **1 adulte peut être ponctuellement dans** le sous-groupe en soutien d'un élève.

### Le code de la route :

- **En cas de "cycliste-piéton"** : il vous faut marcher en tenant le vélo à la main, à droite de la chaussée, le vélo étant à votre gauche, en conservant l'organisation en sous-groupes.
- **Franchissement d'un carrefour** : Le déplacement en groupe ne procure pas de règles prioritaires. Chaque enfant doit donc respecter individuellement le code de la route. Sur un carrefour à fort trafic, l'accompagnateur peut faire passer les élèves à pied, en les regroupant par 2 ou 3 (afin de les faire traverser côte à côte et non en file indienne) ou il arrête la circulation (attention ! cela ne constitue en aucun cas un droit). En tous cas, il doit assurer un dispositif de protection.
- **En ville, à un feu tricolore ou à un stop** : il est nécessaire de se regrouper à 2 ou 3 de front (afin de traverser plus vite). Les 1ers passés attendent les suivants à 50 m du feu en file indienne.

### L'allure du groupe :

- **Le principe de base est d'éviter les à-coups** (phénomène de l'élastique). A ce sujet, il est important de préparer les élèves à réfléchir sur le choix du bon développement pour ceux qui ont des vélos à plusieurs pignons et plateaux. "Il faut anticiper le relief ou les difficultés".
- **Dans le cas d'une montée importante**, lorsque les espaces ne peuvent être respectés, un point visuel ou facilement repérable doit être donné oralement afin que chacun monte à son rythme.
- **Dans le cas d'une forte descente**, 1 des accompagnateurs se place en tête et fait respecter un intervalle de 5 m entre les élèves. Il faut veiller à la façon dont les élèves négocient les virages et, au besoin, envisager un arrêt pour repréciser les règles.
- **L'arrêt** : les élèves doivent se ranger en dehors de la chaussée, sur l'accotement ou le trottoir. Les arrêts en haut de côte ou en virage sont à proscrire.

### La communication :

- Verbalement "*ça va ?*", "*trop lent*", "*trop vite*" pour coordonner les efforts.
- Gestuellement, si les élèves sont capables de maîtriser leur vélo en ne le tenant que d'une main :
  - ✓ RALENTIR = bras tendu à l'horizontale en le bougeant lentement de bas en haut,
  - ✓ ARRÊT ou PROBLEME = bras maintenu levé.

S'ils ne sont pas maîtrisés, ces gestes seront du seul ressort de l'adulte.

### Le véhicule d'escorte :

- Ce véhicule qui accompagne la classe peut être équipé d'un gyrophare à éclats orange (mais cela ne procure aucun droit !) et faire clignoter ses feux de détresse.
- Sur les grandes routes, il se situe à l'arrière du convoi.
- Sur les petites routes, il précède le peloton de 150 m.
- C'est aussi un véhicule d'assistance : transport du matériel de réparation, de la trousse de secours, de vêtements, du ravitaillement (eau, repas, ...).